

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 septembre 2010

3 Communauté de l'agglomération creilloise – présentation au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE DIAO, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, M. CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme BARBETTE

M SEGUIN

Mme FEVRIER

Mme SOKOLONSKI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. TAHI

39

39

38

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Serge BERNARD-LUNEAU, conseiller municipal, expose :

Le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets a été adressé par son Président, le 12 juillet 2010. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 24 juin 2010.

Conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique. Le rapport est mis à la disposition du public.

En conséquence, vous est présenté le rapport annuel 2009 de la communauté de l'agglomération creilloise sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du Conseil Municipal. Il est joint en annexe au présent rapport de présentation.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 17 décembre 2001 portant création de la communauté d'agglomération creilloise,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 28 mars 2006 par laquelle le conseil de communauté a proposé d'étendre, de modifier et supprimer certaines compétences,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 juin 2010, adoptant le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que monsieur le Maire doit présenter le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Considérant que la communauté de l'agglomération creilloise a transmis à la ville de Creil, le 12 juillet 2010 ledit document,

ENTENDU le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport annuel 2009 de la communauté de l'agglomération creilloise sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis 05 OCT. 2010

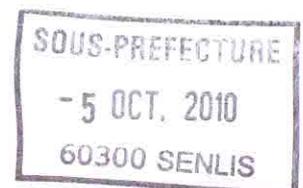
Jean-Claude VILLEMMAIN


Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.10.10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE